



Résiliation d'un contrat de travail

Par **krador**, le **06/06/2008** à **15:50**

Je suis actuellement étudiant en biologie et ayant validé ma troisième année, j'effectue un stage dans un laboratoire de l'INSERM. Cependant, ayant également besoin d'argent, j'ai cumulé à ce stage un emploi de nuit dans la sécurité d'un lieu public (je suis employé par une société privée qui a eu un contrat avec la mairie). Seulement je suis très fatigué et cet emploi nuit à la qualité de mon stage, j'aimerais donc démissionner le plus rapidement possible. Pour information, je travaille entre 35 et 40 heures par semaine (soit entre quatre et cinq nuits) en plus de mon stage depuis trois semaines, et il me reste encore trois semaines à faire. Il ne me semble plus possible de cumuler les deux, surtout que j'ai appris depuis peu que l'emploi présente plus de risque que je ne le croyais (agression entre autre, potentiellement au couteau). Je précise que je ne possède pas la formation CQP obligatoire depuis le mois de janvier, mais la société (Securitas) posséderait une dérogation. Merci d'avance de votre réponse.
Cordialement, un employé épuisé!

Par **Jurigaby**, le **08/06/2008** à **14:43**

Bonjour.
Vous devez démissionner selon les formes prescrites par votre contrat de travail ou votre convention collective.

Par **krador**, le **08/06/2008** à **21:00**

Merci de votre réponse, j'espérais qu'il existait une autre solution, mais heureusement nous

avons trouvé un arrangement avec mon employeur (une baisse significative du temps de travail), même s'il s'est montré réticent au début.

Par **mandine47**, le **17/06/2008** à **16:59**

bonjour , mon copain est actuellement en cdd dans une boite d'emballage alimentaire il ya de tres tres grosse tension au travail(celle du lot e garonne) e des licenciements economique dans la maison mere (gard) mon copain shouaite partir avant la fin de son cdd soit en septembre le licenciement en accord avec les deux partis ouvre til au assedics ? il peut aussi envisager un licenciement pour faute grave envers l'employeur '(vu avec l'inspection du travail) mais celui ci n'as pas su me dire si ce mode de licenciement ouvre lui aussi aux assedics quelle est la meilleure solution? car l'ambiance es tres lourde pour les autres employers trois sont deja partis merci d'avance pour la reponse